



DEPARTEMENT DE  
L'OISE

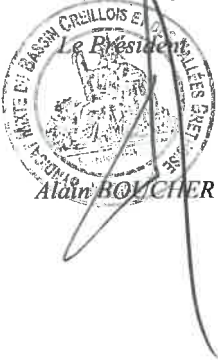
SEANCE DU  
3 MARS 2026

**OBJET :**

**Compte-rendu des  
travaux du Bureau  
Syndical**

**2026 C03**

Pour extrait conforme,



Le Secrétaire de séance

*Dominique  
DELION*

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Égalité – Fraternité

## Extrait du Registre des Délibérations

### DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE

L'an deux mil vingt-six, le 3 mars à 18h30, heure légale, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB), convoqués le vendredi 13 février 2025, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée (CCLVD), située au 1 rue de Nogent à Laigneville, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Membres en exercice : 30**

**Membres présents : 25**

**Étaient présents :** Mmes ALKAYA, LAMBRE, ZRARI, DAILLY, VAN OVERBECK, FILIPIDIS, CHARBONNEAU, FAZAL, LOBGEAIS, VARLET, DUBUISSON, MM. CARON, RAZACK, GALLIEGUE, BOUCHER, FERREIRA, DELION, DEGAUCHY, BALLINER, CROISILLE, PERRIN, DUPLESSI, DEVOS, DEBUIRE, DAVENNE

**Pouvoirs :** Mme ALKAYA de la part de M. BROCHOT, Mme LAMBRE de la part de Mme DHOURY-LEHNER, Mme DAILLY de la part de M. BOSINO, M. BOUCHER de la part de Mme BEN HAMOU

**Votants : 29**

**Secrétaire de séance :** M. Dominique DELION

**Vu,** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu,** l'arrêté préfectoral du 8 juin 2007 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du « Grand Creillois,

**Vu,** l'arrêté préfectoral n° 13/2007 portant création du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Creillois,

**Vu,** l'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2007 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Creillois,

**Vu,** l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2017 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

**Vu,** l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 modifiant les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

Les procès-verbaux des séances du 21 janvier 2026 et du 9 février 2026 ont été transmis préalablement au présent comité syndical.

#### DECISION

**Le Comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Prend acte du compte-rendu des travaux du Bureau du 21 janvier 2026 et du 9 février 2026,
- Charge M. le Président des formalités correspondantes.